



POSTE D'AGENT.E DE DEVELOPPEMENT (H/F)



Velay Athlétisme est un club de deux cent cinquante-six licencié.es, basé au Puy-en-Velay, et créé en 1919. Forts d'une équipe de bénévoles dynamique et d'une nouvelle équipe dirigeante, nous visons à développer notre section piste, à étendre notre présence sur le territoire et à progresser dans la hiérarchie régionale pour atteindre la division Nationale 2 aux interclubs à court terme.

Nous recherchons pour la saison 2022-2023, un.e agent.e de développement pour un CDD de 35h/semaine (annualisées). Contrat renouvelable et évolutif dans une logique de long terme et de pérennisation.

Lieu de référence : Stade Massot, Le Puy-en-Velay, Haute-Loire (43).

Contacts de référence :

- Serge Dubois, président : 06 07 08 22 75 ; icaps@wanadoo.fr
- Ludovic Audiard, directeur sportif : 06 61 06 78 75 ; ludovic.audiard@mailo.com

➤ Profil et compétences recherchés :

Votre rôle sera d'abord de dynamiser notre section piste, et construire une formation athlétique complète pour les catégories jeunes, dans l'optique de les amener vers une pratique compétitive.

Vous serez l'entraîneur principal d'une équipe composée de bénévoles présents sur plusieurs créneaux et avec lesquels vous travaillerez. Vous aurez également à gérer un groupe de spécialité à partir des catégories cadets.

Pour compléter vos heures d'entraînement, des tâches administratives et de communication vous seront également demandées : aide au secrétariat, alimentation du site internet, rédaction d'articles pour la presse, recherche de subventions, organisation d'événements.

Sont demandés :

- capacité à encadrer des groupes de licenciés d'âges et de niveaux différents, en assurant leur sécurité
- dynamisme, fiabilité, esprit d'initiative et autonomie
- travail en équipe avec les autres entraîneurs, dirigeants et bénévoles du club

➤ Formation/Diplôme requis :

- BEES 1 ou 2 (athlétisme) / BESAPT ou BPJEPS/DEJEPS/ Deug ou Licence STAPS (option athlétisme) / Certificat de Qualification Professionnelle (animateur ou technicien athlétisme) - *Carte professionnelle à jour*
- permis B + véhicule requis

Rémunération : Selon diplôme(s) et expérience selon la convention collective

À noter : formations fédérales et mises à niveau envisageables selon le profil du candidat.

Les + appréciés :

- expérience sur un poste similaire et/ou la connaissance du milieu associatif
- connaissances et expériences dans le sport santé
- pratique actuelle ou passée de l'athlétisme
- PSC1

Poste à pourvoir au 1er septembre 2022.